



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2022-371 quater**

**Publié le 06 octobre 2022**

## **SOMMAIRE**

### **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté préfectoral portant agrément de l'association la sauvegarde du Nord

### **RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE- ACADÉMIE D'AMIENS**

Arrêté rectoral portant délégation de signature à la secrétaire générale d'académie



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

## **Arrêté préfectoral portant agrément de l'association la sauvegarde du Nord**

**NOR :**

**Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord**

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 365-1, L. 365-2, R. 365-1, R. 365-2 et R. 365-5 ;

**Vu** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 29 août 2022 portant délégation de signature à monsieur Julien LABIT, secrétaire général pour les affaires régionales par intérim à compter du 23 août 2022 ;

**Vu** le courrier de l'association la sauvegarde du Nord en date du 5 septembre 2022 sollicitant une demande d'agrément visé à l'article L. 365-2 du code de la construction et de l'habitation ;

**Vu** l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de la région Hauts-de-France en date du 23 septembre 2022 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est délivré à l'association la sauvegarde du Nord (n° SIRET 775 624 679 00 426), dont le siège social est situé à Lille (59) un agrément pour l'exercice de son activité de maîtrise d'ouvrage, sur le territoire du département du Nord ;

**Article 2** : Le secrétaire général pour les affaires régionales par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 3 :** Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Lille, le **05 OCT. 2022**

Pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général pour les affaires régionales par intérim

Julien LABIT





**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
À LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE D'ACADÉMIE**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS**

VU le code de l'Éducation, notamment ses articles R222-19 et suivants ;

Vu l'arrêté portant organisation de l'académie d'Amiens ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Raphaël MULLER en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté ministériel en date du 19 septembre 2022 portant nomination de Madame Catherine BELLET-LEMOINE dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2020 portant nomination de monsieur Samuel HAYE dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général de l'académie d'Amiens, directeur des ressources humaines;

VU l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur Raphaël MULLER, recteur de l'académie d'Amiens, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine BELLET-LEMOINE, secrétaire générale de l'académie d'Amiens, à l'effet de signer tous les actes administratifs, arrêtés, marchés, conventions, contrats, circulaires, propositions, courriers, relevant de l'administration de l'académie d'Amiens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine BELLET-LEMOINE, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Samuel HAYE, adjoint au secrétaire général de l'académie – directeur des ressources humaines.

**ARTICLE 2 :**

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts de France.

Fait à Amiens, le

**16 OCT. 2022**

  
**Raphaël MULLER**